

AVIS PUBLIC



**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT
RCA 151**

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 5 mai 2020, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux » (RCA 151), dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022.

Le règlement RCA 151 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 14 juin 2020 et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 17 juillet 2020.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 22 juillet 2020.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut